

LE CARNET

SAVOIE Ils ont organisé leur assemblée générale vendredi 4 décembre

Les géomètres-experts confiants pour l'année à venir

Les géomètres-experts de Savoie se sont réunis en assemblée générale le vendredi 4 décembre. L'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et les perspectives futures.

Le président de la chambre, Luc Devun, et les membres du bureau, Aurélie Brunaud, David Wrobel, Yannick Chrétien, Philippe Savoyet et Stéphane Joly ont rassemblé la quasi-totalité des membres de la chambre de Savoie.

Les conséquences de la Covid-19 ont été abordées, notamment sur le caractère mixte de cette profession dont une partie s'effectue en extérieur, pour collecter des éléments exploités en intérieur, ce qui rend peu approprié le télétravail. D'un point de vue économique, la plupart des bureaux de géomètres-experts ont constaté un ralentissement prévisible de leur activité en 2020 et font preuve « d'une confiance relative sur une conjoncture plus favorable pour l'année à venir ».

Les représentants de l'UGE (Ordre des géomètres-experts) et de l'UNGE (Union nationale des géomètres-experts) ont mis l'accent sur l'exigence qu'impose la pro-



La quasi-totalité des membres de la chambre de Savoie des géomètres-experts a participé à l'assemblée générale. Photo DR

fession, notamment la formation continue obligatoire et les contrôles du respect de l'éthique et de la déontologie.

Valoriser l'image de la profession

Une enquête prospective de l'UNGE a aussi fait ressortir les forces de la profession, tant d'un point de vue technique que juridique.

La spécialisation (ingénierie VRD, environnement, urbanisme, maquette numérique...) et le développement d'équipes pluridisciplinaires (architectes, paysagistes concepteurs...) sont des axes de

développement souhaitables pour la valorisation du métier.

La profession constate toutefois, conséquence d'un défaut de valorisation de son image auprès du public, des difficultés de recrutement. Elle va chercher à développer son attractivité auprès notamment des jeunes, en participant par exemple aux forums et rencontres scolaires et en utilisant des supports de communication numériques (LinkedIn, Facebook...), en plus de sa visibilité plus traditionnelle dans les journaux, les annuaires et les guides professionnels.

Les géomètres-experts ont également rappelé que les particuliers comme les collectivités ou les services publics pouvaient consulter le site Geofoncier. Cet outil accessible sur internet permettant d'avoir des informations sur les limites foncières des propriétés par exemple.

La profession a aussi évoqué le déploiement, avec succès, du réseau GNSS/TERIA et sa compétence à concevoir des solutions innovantes : la chambre de Savoie s'interroge même sur la possibilité de développer elle-même un logiciel dédié et adapté aux activités du géomètre-expert.

VOTRE ATTESTATION À DÉCOUPER

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

- ☐ 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation ; déplacements professionnels ne pouvant être différés ; déplacements pour un concours ou un examen.
- Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- ☐ 2. Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel autorisé ou un lieu de culte ; déplacements pour effectuer des achats de biens, pour des services dont la fourniture est autorisée, pour les retraits de commandes et les livraisons à domicile.
- ☐ 3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- ☐ 4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précieuses ou la garde d'enfants.
- ☐ 5. Déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- ☐ 6. Déplacements en plein air ou vers un lieu de plein air, sans changement du lieu de résidence, dans la limite de trois heures quotidiennes et dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour du domicile, liés soit à l'activité physique ou aux loisirs individuels, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ 7. Convocations judiciaires ou administratives et déplacements pour se rendre dans un service public.
- ☐ 8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- ☐ 9. Déplacements pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à :

Le :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



Le mont Granier
La chute d'un géant

les patrimoines

le dauphiné

Partez à la découverte de notre patrimoine avec la collection

les patrimoines

52 PAGES - 8€50

En 1248, le mont Granier, dans le massif de la Chartreuse, s'effondre, faisant un millier de morts. En abordant cette catastrophe, l'auteur décrypte le nécessaire dialogue entre l'homme et la nature.

Par Jacques Berlioz

EN VENTE
chez votre marchand de journaux
ou boutique.ledauphine.com
ou par correspondance



BON DE COMMANDE

à retourner à : DAUPHINÉ LIBÉRÉ - Service VPC - 650, route de Valence - 38913 Veurey Cedex

☐ **Oui**, je souhaite recevoir : exemplaire(s) de la collection
Les Patrimoines : **LE MONT GRANIER, LA CHUTE D'UN GÉANT** au prix de **8,50 € l'unité + 2,60 €** de participation à l'envoi = €

Écrire en capitale, n'inscrire qu'une lettre par case. Laisser une case entre deux mots

M. Mme, Mlle, Nom et Prénom _____

Résidence / Escalier / Bâtiment _____

N° Rue / Avenue / Boulevard ou Lieu-dit _____

Code postal _____ Commune _____

Email _____

Je joins mon règlement d'un montant de € par :

☐ Chèque bancaire à l'ordre de : **DAUPHINÉ LIBÉRÉ**
☐ Carte bancaire : _____
Date d'expiration l ____ l ____

Date et signature

Je peux aussi commander par téléphone (uniquement par CB) au **04 76 88 70 88**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20 000 appels d'offres en cours
- 100 % gratuit
- Alertes par email

Le TV Magazine n° 1766 et VF n° 975 accueillent les encarts publicitaires suivants:

Dans TV Magazine :

GROSFILEX Calendrier - 2 pages

38 C totale

38 L totale (ISERE NORD partiel)

25 300 ex. - Sous BLISTER

GENERALMEDIA - pages

SAVOIE : 40 800 ex.

HAUTE-SAVOIE + G 01 : 60 800 ex.

101 600 ex. - BROCHE Centrale ou pré-piqué

LAURENT TISSUS Bissorte - 4 pages

73 B totale (SAVOIE partiel)

19 400 ex. - BROCHE Centrale ou pré-piqué

SYNDICAT DES BRASSES - 4 pages

74 A totale (HAUTE-SAVOIE partiel)

19 100 ex. - Sous BLISTER

METS DELICES TRAITEUR - 8 pages

07 B totale (DRÔME/ARDECHE partiel)

13 800 ex. - JETE sous Couverture

VINCENT TEOLLE NOËL - 4 pages

07 C totale (DRÔME/ARDECHE partiel)

6 000 ex. - BROCHE Centrale ou pré-piqué

CHAMBRE DES MÉTIERS - 4 pages

HAUTES-ALPES : 13 800 ex.

VAUCLUSE : 12 500 ex.

26 300 ex. - BROCHE Centrale ou pré-piqué

Dans Version Femina :

THABORA - 4 pages

38 C totale

38 L totale (ISERE NORD partiel)

25 300 ex. - BROCHE Central

LA VITRINE MEDICALE Pissard - 4 pages

74 B totale (HAUTE-SAVOIE partiel)

15 000 ex. - BROCHE Central

ANNA VIRIGIL - 4 pages

74 D totale (HAUTE-SAVOIE partiel)

21 400 ex. - BROCHE Central

CR PATISserie - 4 pages

07 C totale (DRÔME/ARDECHE partiel)

6 000 ex. - BROCHE Central

MAG Sud MONTÉLIMAR - 24 pages

26 A totale (DRÔME/ARDECHE partiel)

10 500 ex. - JETE sous Couverture